

## PROCURATION

Pour être valable, la présente procuration dûment complétée, datée et signée devra être en possession de MITHRA PHARMACEUTICALS SA **au plus tard le 24 mai 2024**, ainsi que le prévoit la convocation. La présente peut lui être communiquée par courrier à son siège ou par voie électronique (voir ci-dessous pour les informations pratiques). Les procurations communiquées tardivement ou ne remplissant pas les formalités requises pourront être rejetées.

La/le soussigné(e) :

Nom, prénom/ dénomination : (à compléter)

(Pour les personnes morales) représentée par : (à compléter)

Demeurant/ayant son siège social à : (à compléter)

Propriétaire de (à compléter) ..... actions de la société anonyme Mithra Pharmaceuticals SA, dont le siège est établi rue Saint-Georges 5, 4000 Liège (Belgique),

Déclare donner procuration à :

Nom, prénom/ dénomination :

Aux fins de :

**A.** le représenter à l'**Assemblée Générale Ordinaire** de Mithra Pharmaceuticals SA qui se tiendra **le 30 mai 2024, à 14h**, au Mithra CDMO, rue de l'expansion 57 à 4400 Flémalle (Belgique) et d'y voter en son nom pour tous les points de l'ordre du jour suivant dans le sens indiqué. A défaut de précision quant au sens du vote pour une ou plusieurs des décisions proposées ci-dessous ou si pour une raison quelconque les instructions données ne sont pas claires, veuillez considérer qu'il s'agit d'une instruction spécifique de voter en faveur de la/des proposition(s) de décision concernée(s).

**ORDRE DU JOUR ET VOTES**

*Assemblée Générale ordinaire*

- 1. Revue du rapport annuel 2023 en ce compris du rapport de gestion 2023**
- 2. Revue des comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2023**
- 3. Revue du rapport du commissaire concernant les comptes annuels consolidés et statutaires clôturés au 31 décembre 2023**
- 4. Revue et approbation des comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2023**  
Proposition de décision : L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2023.

POUR                    CONTRE                    ABSTENTION

- 5. Affectation du résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2023**  
Proposition de décision : L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.

POUR                    CONTRE                    ABSTENTION

- 6. Revue et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2023**  
Proposition de décision : L'Assemblée Générale approuve le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.

POUR                    CONTRE                    ABSTENTION

- 7. Proposition d'accorder la décharge au commissaire**  
Proposition de décision : L'Assemblée Générale donne décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2023.

POUR                    CONTRE                    ABSTENTION

- 8. Proposition d'accorder la décharge au conseil d'administration**  
Proposition de décision : L'Assemblée Générale donne pour vote spécial, décharge à chacun des administrateurs qui était en fonction au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023 pour l'exercice de leur mandat respectif au cours de cet exercice social.

1.- La S.R.L. TicaConsult, représentée par Monsieur Erik van den Eynden, société de droit belge ayant son siège Kapelaan Smitslaan 20, à 2650 Edegem et inscrite à la BCE sous le numéro 0636.809.156 ;

POUR                      CONTRE                      ABSTENTION

2.- La S.A. Noshag., représentée par Monsieur Gaëtan Servais, société de droit belge ayant son siège rue Lambert-Lombard 3, à 4000 Liège et inscrite à la B.C.E. sous le numéro 0426.624.509;

POUR                      CONTRE                      ABSTENTION

3.- Madame Amel Tounsi, domiciliée place Jean Gabin 1, à 1090 Jette ;

POUR                      CONTRE                      ABSTENTION

4.- Madame An Cloet, domiciliée rue Haute 4, à 1457 Walhain ;

POUR                      CONTRE                      ABSTENTION

5.- Madame Liesbeth Weynants, domiciliée avenue Emile de Béco 68, à 1050 Ixelles ;

POUR                      CONTRE                      ABSTENTION

6.- Madame Patricia van Dijck, domiciliée boulevard Général Wahis 39, à 1030 Bruxelles ;

POUR                      CONTRE                      ABSTENTION

7.- La S.C.A. SELVA Luxembourg, représentée par Monsieur Christian Moretti, société de droit luxembourgeois, ayant son siège rue des Mérovingiens 10B, à 8070 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B215475 et inscrite à la BCE sous le numéro bis 0727.790.307 ;

POUR                      CONTRE                      ABSTENTION

8.- La S.R.L. Gaudeto, représentée par Monsieur Jacques Galloy, société de droit belge ayant son siège Chemin du Frise 46, à 4671 Blégny et inscrite à la B.C.E. sous le numéro 0558.910.436 ;

POUR                      CONTRE                      ABSTENTION

9.- Madame Inge Beernaert, domiciliée Emmanuel Viérinlaan 3, b. 21, à 8300 Knokke ;

POUR                      CONTRE                      ABSTENTION

10.- La S.R.L. Inge Beernaert, représentée par Madame Inge Beernaert, société de droit belge ayant son siège Van Putlei 35A, boîte 2.2, à 2018 Anvers et inscrite à la B.C.E. sous le numéro 0543.653.920 ;

POUR                      CONTRE                      ABSTENTION

11.- La S.R.L. Ribono, représentée par Monsieur Sidney D. Bens, société de droit belge ayant son siège Square Charles-Maurice Wiser 7, boîte b23, à 1040 Etterbeek et inscrite à la B.C.E. sous le numéro 0477.483.983 ;

POUR                      CONTRE                      ABSTENTION

12.- La S.R.L. Life Science Strategy Consulting, représentée par Monsieur Christian Homsy, société de droit belge ayant son siège Clos Trou du Renard 9, à 1380 Lasne et inscrite à la B.C.E. sous le numéro 0544.869.388 ;

POUR                      CONTRE                      ABSTENTION

13.- La S.R.L. EVA CONSULTING, représentée par Monsieur Jean-Michel Foidart, société de droit belge ayant son siège Rue sur la Heid 3, à 4870 Trooz et inscrite à la B.C.E. sous le numéro 0874.027.804. ;

POUR                      CONTRE                      ABSTENTION

14.- La S.R.L. Alius Modi, représentée par Madame Valérie Gordenne, société de droit belge, ayant son siège Bèfve 22, à 4890 Thimister-Clermont et inscrite à la BCE sous le numéro 0809.631.185 ;

POUR                      CONTRE                      ABSTENTION

15.- La S.A. Castors Development, représentée par Monsieur Jacques Platieu, société de droit belge, ayant son siège Chaussée d'Alsemberg 421, boîte A14, à 1420 Braine-l'Alleud et inscrite à la BCE sous le numéro 0678.747.008 ;

POUR                      CONTRE                      ABSTENTION

#### **9. Remplacement d'un administrateur indépendant**

Le conseil d'administration recommande que la nomination par cooptation de C2M4E Srl, représentée par Monsieur Jacques Platieu en tant que représentant permanent, en tant qu'administrateur indépendant de la Société soit confirmée et poursuivie pour une période s'étendant jusqu'à et y compris la clôture de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2025 et qui aura statué sur les comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024. Le 5 mars 2024, le conseil d'administration a nommé C2M4E Srl, représentée par Monsieur Jacques Platieu en tant que représentant permanent, en tant qu'administrateur indépendant de la Société par cooptation, en remplacement de Castors Development SA, représentée par Monsieur Jacques Platieu en tant que représentant permanent, lequel avait été nommé par l'assemblée générale spéciale tenue le 30 octobre 2023, pour une période de deux ans, s'étendant jusqu'à et y compris la clôture de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2025 et qui aura statué sur les comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024. Sur la base des informations fournies par C2M4E Srl, représentée par Monsieur Jacques Platieu en tant que représentant permanent, il apparaît que C2M4E Srl et Monsieur Jacques Platieu satisfont, chacun, aux exigences applicables pour être nommés en tant qu'administrateur indépendant conformément à l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations et à la disposition 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020.

*Proposition de résolution:* L'assemblée générale des actionnaires décide de confirmer la nomination par cooptation, suite à la démission de Castors Development SA, représentée par Monsieur Jacques Platieu, de C2M4E Srl, représentée par Monsieur Jacques Platieu en tant que représentant permanent, en tant qu'administrateur indépendant de la Société au sens de l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations et de la disposition 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, pour une durée s'étendant jusqu'à et y compris la clôture de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2025 et qui aura statué sur les comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024. La rémunération de l'administrateur sera telle que prévue par la politique de rémunération de la Société, telle qu'approuvée de temps à autre par l'assemblée générale des actionnaires et (sous réserve des dispositions de la politique de rémunération) telle que décidée par l'assemblée générale de temps à autre.

POUR                      CONTRE                      ABSTENTION

## 10. Renouvellement du mandat du commissaire

*Proposition de décision* : l'Assemblée Générale, sur recommandation du conseil d'administration, décide de renouveler en qualité de commissaire BDO Réviseurs d'entreprises SRL (agrément B00023), ayant son siège à 1935 Zaventem, The Corporate Village, Da Vincilaan 9, R.P.M. Bruxelles, TVA n° BE 0431.088.289, et qui a notamment un siège d'exploitation à 4651 Battice, rue Waucumont 51, représentée par Monsieur Christophe Pelzer, réviseur d'entreprises (n° d'agrément A02534), en tant que représentant permanent chargé d'exécuter le mandat de commissaire. Le mandat de commissaire est accordé pour une durée de trois ans, avec effet immédiat et jusqu'à et y compris la clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2027 et qui aura statué sur les comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2026.

Pour la durée de son mandat, la rémunération annuelle du commissaire de la Société sera de EUR 154 000 (hors frais, cotisation IRE et TVA) pour le contrôle des comptes consolidés du groupe et le contrôle des comptes annuels statutaires (non consolidés) de la Société.

POUR

CONTRE

ABSTENTION

\*\*\*

Pour autant qu'il/elle ait accompli les formalités visées à la convocation en ce sens, et sauf instruction contraire, le/la soussigné(e) note qu'il/elle sera représenté(e) à l'Assemblée Générale Ordinaire pour le nombre total d'actions qu'il/elle détient ou aura notifié détenir à la date d'enregistrement, le 16 mai 2024, à minuit (heure belge).

Si, pendant les assemblées, il y a des modifications à une proposition de résolution ou une nouvelle proposition de résolution :

- le mandataire vote pour la résolution modifiée ou nouvelle (\*) ;
- le mandataire vote contre la résolution modifiée ou nouvelle (\*) ; ou
- le mandataire s'abstient de voter sur la résolution modifiée ou nouvelle (\*) ; ou
- le mandataire votera sur la résolution modifiée ou nouvelle selon la manière supportée ou recommandée par le conseil d'administration de la Société (\*).

(\*) Biffez les mentions inutiles. Une absence d'instruction sera interprétée comme une instruction de voter pour la résolution modifiée ou nouvelle selon la manière supportée ou recommandée par le conseil d'administration de la Société.

**B.** de prendre part à toutes délibérations sur les objets portés à l'ordre du jour de cette Assemblée, d'émettre tous votes, et passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, liste de présence et autres documents ;

**C.** de faire en général tout ce qui sera nécessaire pour l'accomplissement du présent mandat, promettant d'avance ratification.

D. La/Le soussignée s'engage par les présentes à indemniser le mandataire de tout dommage que celui-ci pourrait encourir en raison de tout acte accompli en exécution de la présente procuration, à la condition toutefois qu'il ait respecté les limites de ses pouvoirs. De plus, la/le soussignée s'engage à ne demander l'annulation d'aucune des résolutions approuvées par le mandataire et à n'exiger aucune indemnisation de la part de celui-ci, à la condition toutefois que celui-ci ait respecté les limites de ses pouvoirs.

Fait à ....., le .....

Signature(s) à faire précéder de la mention « Bon pour pouvoir »

**Informations pratiques :**

Mithra Pharmaceuticals SA

Assemblée Générale

5 rue Saint-Georges

4000 Liège

E-mail : [corporate.secretary@mithra.com](mailto:corporate.secretary@mithra.com)- Site internet : [www.mithra.com](http://www.mithra.com)

Nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer un numéro de téléphone et une adresse e-mail où nous pouvons vous joindre si nécessaire pour valider cette procuration et/ou vous fournir toute information complémentaire concernant notre Assemblée Générale.

Tel : ..... E-mail <sup>1</sup> : .....

---

<sup>1</sup> Vos données à caractère personnel seront traitées conformément à notre politique de protection des données à caractère personnel, telle que publiée sur notre site web.